

CARTE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE – GESTION IMMOBILIERE -
SYNDIC - MARCHAND DE LISTES - PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS
TOURISTIQUES

❖ POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE

- ✓ Le formulaire de renouvellement complété et signé
- ✓ Copie de la pièce d'identité
- ✓ Copie de la carte professionnelle
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

DANS TOUS LES CAS

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Justificatifs du respect de l'obligation de formation professionnelle continue.
- ✓ Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 130€
Arrêté du 10 février 2020